

Compte rendu de l'assemblée générale du FORMINDEP 18 et 19 novembre 2017

Bilan des actions et votes réglementaires

Rapport Moral

Anne Chailleu, présidente, présente le rapport moral et fait le point sur les différentes actions de cette année qui a été très riche. (Voir pièce jointe)

Cécile Bour résume les actions de Cancer Rose (soutenu par le Formindep) et nous décrit l'hostilité, les agressions et les menaces auxquelles elle a dû faire face. Cécile est applaudie chaleureusement.

Le nouveau site internet semble faire l'unanimité et le travail très important d'Armel Sevestre, aidé d'Adeline Monin pour le graphisme est reconnu par tous.

Le bureau répond aux questions de l'assemblée.

Le rapport moral est approuvé (54 votes exprimés, deux abstentions, une opposition).

Philippe Foucras qui n'a pas approuvé le rapport moral a souhaité fournir une explication de vote : selon lui, il existe un risque que le Formindep perde sa pugnacité originelle, et s'éloigne de sa mission du fait, en particulier du rapprochement avec d'autres organisations et d'une trop grande exposition médiatique.

Rapport Financier

Armel Sevestre (trésorier) présente le rapport financier. (Pièce jointe)

Le nombre d'adhérents est stable et les finances à l'équilibre malgré la modification des dates de l'exercice comptable (nouvelles dates de septembre à septembre).

Le rapport financier est adopté (53 pour, une opposition)

Philippe Foucras, ayant voté non par procuration, a souhaité apporter une explication de vote : il regrette la non utilisation du « trésor de guerre ».

Deux modifications sont soumises à l'approbation des adhérents :

Modification de la Charte

Il a paru nécessaire au CA, de préciser au sein de la charte, les principes rappelés par P Foucras (<http://formindep.fr/formindep-sectes-et-manipulations/>), cette modification avait été validée par le bureau élu en 2016 mais non soumise à l'assemblée générale. Conforme aux valeurs du Formindep, elle a pour but d'affirmer plus clairement notre opposition à toute dérive sectaire ou charlatanesque.

Il est proposé à l'assemblée de valider la modification suivante : ajout de la phrase :

« Les signataires de la charte du Formindep considèrent que les professionnels de santé doivent faire appel à des informations fiables issues de la démarche scientifique dont les règles ont pour objet de limiter les risques d'informations biaisées »

La discussion porte sur les risques d'un assujettissement aux recommandations officielles souvent biaisées, de « fermeture » de portes du fait d'une rigueur jugée par certains trop importante.

La modification est adoptée (38 pour, 13 abstentions, 3 oppositions)

Modification du règlement intérieur

En accord avec le CA, le bureau propose une modification du règlement intérieur : la suppression du paragraphe 5 concernant les indemnisations.

Les membres du Formindep mandatés par le Bureau ou le Conseil d'Administration de l'association, qui doivent interrompre leur activité professionnelle non salariée pour participer aux réunions du Conseil d'Administration ou à des actions, peuvent prétendre à une indemnisation compensatrice de leur perte d'activité à hauteur de 7,5 C par demi-journée, sur justificatifs (C étant le tarif conventionnel en cours de la consultation de médecine générale).

Le bureau considère que

- L'action militante au sein de l'association est bénévole
- Les membres du Formindep sont égaux et qu'il n'est donc pas adapté qu'une mesure ne soit applicable qu'aux médecins généralistes libéraux. En effet, l'association comporte des actifs soignants salariés, mais aussi non soignants, salariés ou libéraux qui donnent également de leur temps à l'association.

Après discussion, il n'est pas possible de dégager un consensus. Cette disposition n'ayant pas été utilisée cette année, il est décidé de surseoir. La proposition de modification n'est donc pas soumise au vote, le paragraphe 5 n'est pas modifié.

La parole est aux adhérents

Les adhérents sont invités à exprimer leurs difficultés à vivre et faire vivre l'indépendance au quotidien, leurs besoins, leurs envies et leurs propositions d'actions.

La discussion est animée et riche. Il apparaît possible de dégager plusieurs axes.

➤ **Demande de formation interne**

Les adhérents souhaitent acquérir des compétences pour pouvoir répondre aux questions de leur entourage, partager les valeurs du Formindep, répondre aux sollicitations. Ils expriment un besoin de supports de formation (diaporamas, articles, bibliographie) de compagnonnage, de réflexion partagée sur la transmission.

➤ **Formation externe**

De nombreux adhérents souhaitent promouvoir l'action et les valeurs du Formindep et proposent des interventions :

Cafés citoyens (autour du dépistage par exemple)

Interventions précoces dans le cursus médical

- Lors des cours d'Éthique médicale
- Partenariats avec les syndicats étudiants (ANEMF, SNJMG...)
- Cours aux internes en médecine générale
- À l'ANSES
- Lecture critique d'article
- Associations internationales pour communiquer ensemble (traduction d'une BD italienne sur les bases de la statistique critique, actions communes avec d'autres mouvements « no free lunch »)

Les adhérents engagés dans ce type d'information font part de leurs difficultés à s'assurer de l'origine des financements (ex à Bordeaux, le LEEM contribue au

financement des enseignants du Département de médecine générale), mais aussi du plaisir qu'ils y trouvent et de l'intérêt suscité auprès du public.

➤ **Communication interne**

Elle doit être améliorée, car les actions du CA sont loin de représenter toute la vie du Formindep.

Il est nécessaire que les membres se connaissent mieux

➤ **Communication dans les médias**

Depuis quelques années le Formindep est très sollicité par les médias, souvent pour une réponse immédiate, à chaud.

Cet exercice est difficile à maîtriser, et nous devons élargir la formation et le nombre d'intervenants susceptibles de répondre, mais il est surtout nécessaire de savoir refuser et de prendre le temps de réfléchir aux objectifs de notre communication. Que veut on médiatiser et comment ? Plusieurs adhérents sont sensibles au danger de communiquer pour communiquer, au risque de perdre de vue les missions du Formindep, ou au détriment du temps consacré plus utilement à des actions.

Propositions d'actions pour l'année 2018 et création de groupes de travail

Redevabilité des pouvoirs publics

Morzyloeuil 2 le retour

En 2008, le Formindep avait conduit une enquête pour évaluer si l'article L 4113-13 du CSP était appliqué (obligation de faire une déclaration d'intérêt lors de la prise de parole d'un soignant sur un produit de santé).

Consultez l'article sur le site (<http://formindep.fr/lenquete-du-formindep/>).

Dix ans après, où en sommes-nous ? À l'initiative de François Pesty, il est décidé de renouveler, avec d'autres modalités, un travail de ce type. Il s'agira de scruter, pendant une période donnée l'ensemble des interventions relatives à la santé et d'examiner la façon dont les liens d'intérêt des personnes interrogées sont ou non indiqués. Les adhérents qui sont intéressés sont invités à joindre François ou le bureau.

Recours au conseil d'état contre la HAS

En octobre 2016, la HAS a publié une fiche mémo sur le traitement de l'hypertension artérielle de l'adulte en collaboration avec la société française d'hypertension artérielle.

Une fois de plus, cette publication n'a pas respecté les règles d'indépendance de l'expertise pourtant validées par la HAS elle-même.

Nos deux lettres à la HAS étant restées sans réponse, nous reviendrons donc devant le Conseil d'état. Ce dossier est un peu différent du précédent et soulève des points de jurisprudence intéressants.

La discussion a porté

- Sur l'opportunité de mener cette action maintenant alors que l'American Heart Association vient encore de modifier à la baisse le seuil de définition de l'hypertension artérielle.
- Sur les modalités : il a été décidé que nous ne serions pas représentés devant le Conseil d'État, compte tenu du coût que cela générerait. Après un vote, il a été décidé de nous faire conseiller par une clinique du droit (association d'étudiants en droit offrant un conseil gratuit), ou en second lieu par un avocat.

La question se pose également avec la recommandation sur les dyslipidémies.
(JS Bordes, V Gaillac, A Chailleu, Didier Dreyfus)

Poursuite de la veille sur la publication des liens dans la base transparence santé

Loi DMOS, Poursuite du travail sur la transparence des liens des organismes de DPC

Améliorer la communication interne

- Liste de discussion

Sécurisation de la liste : La liste ne sera accessible qu'aux adhérents à jour de

cotisation (Armel Sevestre)

Animation de discussions sur la liste à partir

- d'exemples concrets.
 - de diffusion sur la liste des articles repris sur le compte twitter
 - JB Chenique propose d'être modérateur (Accepté)
-
- Délocalisation de certains CA et/ ou AG
 - Annuaire des adhérents
 - Poursuite de l'amélioration de l'ergonomie du site internet
 - Afin de faciliter l'adhésion d'étudiants, l'assemblée générale vote un diminution du tarif. L'adhésion étudiant annuelle est fixée à 10 euros.

Formation interne

(Paul Scheffer, Louis Dreyfus, Thierry Gourgues, Jean Laleuw, Laurent Blanché, Armel Sevestre...)

- Base de ressources + présentation synthétique type PWP - Témoignage vidéo d'un soignant + rappel faits/loi
- Modules de formation à l'intervention (WE ?) et Co animation d'interventions avec les adhérents qui le souhaitent
- Annuaire des adhérents
- Mise à disposition des livrets de la Troupe du RIRE

Communication externe

Plusieurs adhérents sont volontaires pour après formation intervenir auprès

- Des IFSI
- Des étudiants en diététique
- Des étudiants en médecine (en partenariat avec l'anemf et le snjmg)
- Cafés citoyens

Campagne vidéo en partenariat avec l'ANEMF pour faire connaître la charte.

International

Traduction de la BD Docteur G (Sonia Chavez, Véronique Gaillac, Thierry Gourgues, Christian Guy Coichard, Anne Chailleu, Sylvain Duval, Laurent Blanché)

Poursuite du travail avec Health Action International en particulier sur l'action « Sun Shines on Europe »

Étude de faisabilité d'un congrès international No free lunch en partenariat avec les espagnols de No gracias.

Élection du Conseil d'Administration

Mathieu Yver ne se représente pas. Se présentent : Armel Sevestre, arrivé en fin de mandat , Cécile Bour, Jean Sébastien Borde, Jean Benoit Chenique, Pierre Martin.

Les candidats sont tous élus à la majorité absolue.

La composition du nouveau Conseil d'administration est donc la suivante :

Anne Chailleu

Jean Sébastien Borde

Armel Sevestre

Véronique Gaillac

Christian Guy-Coichard

Paul Scheffer

Cécile Bour

Jean Benoit Chenique

Pierre Martin